

IMPACT SOCIO-ÉCOLOGIQUE DE LA CO-GESTION DE LA FORÊT CLASSÉE DE SANVAN (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)

F. A. VANGA

URES de Korhogo, Université de Bouaké, 27 BP 199 Abidjan 27, Côte d'Ivoire. E-mail : af_vanga@yahoo.fr

RESUME

Les forêts classées sont souvent soumises à des pressions anthropiques considérables. Dans certains pays, des mesures sont prises pour atténuer la dégradation progressive de ces réserves forestières. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où un projet de cogestion a été mis en place dans la forêt classée de Sanvan. La collecte des données, a consisté en des entretiens avec les propriétaires de bétail et les bouviers peuhls qui infiltrent la forêt classée. En outre, les responsables de la Société de Gestion des Forêts (SODEFOR) chargés de la gestion de cette forêt ont été enquêtés. La théorie des conventions a été utilisée pour l'analyse des données. Les résultats montrent qu'au plan social, le projet de cogestion a contribué à renforcer la collaboration entre les acteurs intervenant dans l'aire protégée de Sanvan. Ainsi, les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont été fortement atténués dans les zones périphériques. La production des éleveurs s'est accrue et leur revenu s'est améliorée, de façon significative. Au plan écologique, la mise en œuvre du projet a permis au couvert forestier de se reconstituer progressivement. En réalité, l'on est passé dans les zones occupées par les éleveurs, d'une savane péri-forestière à une savane boisée buissonnante.

Mots clés : Cogestion, socio-écologie, forêt classée, région centre, Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

SOCIO-ECOLOGICAL IMPACT OF THE SANVAN RESERVED FOREST CO-MANAGEMENT (CENTER OF CÔTE D'IVOIRE)

Forest reserves are generally subject to important human pressures. In certain countries, measures are taken in order to progressively mitigate their degradation. It is the case of Côte d'Ivoire, where a co-management project was conducted in the protected forest of Sanvan. Data collection consisted in interviews with cattle owners and the Fulani herdsmen, who encroached the reserved forest. Moreover, survey included the officials in charge of forest management in Cote d'Ivoire (SODEFOR), which is also committed to the reserved forest of Sanvan. The theory of Conventions was applied to data analysis. Results show that, at the social level, the project contributed to the reinforcement of the partnership between the stakeholders intervening in the protected area. Conflicts between stockbreeders and farmers were significantly reduced around the aforementioned forest. The production of the stockbreeders increased, thereby improving their income. As far as ecology is concerned, the implementation of the project resulted in a gradual forest canopy restoration. In fact, one observed a gradual change in vegetation from a peri-forest savannah to a shrub-like savannah in areas occupied by the stockbreeders.

Key words : Co-management, socio-ecology, protected forest, central area, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Les forêts sont parmi les écosystèmes les plus riches et les plus stables de la planète puisque, selon les scientifiques, les forêts mondiales renferment plus de 50 % de la biodiversité (Anonyme, 2005). Or, la dégradation des forêts se poursuit à un rythme préoccupant. Les forêts ont un intérêt écologique indéniable. Toutefois, en raison de l'exploitation forestière et de la demande (des paysans, exploitants forestiers, etc.) croissante en zones naturelles, la richesse biologique est en baisse constante.

En Côte d'Ivoire, la dégradation progressive du patrimoine forestier résulte d'une politique initiée au début de l'indépendance de la Côte d'Ivoire. En effet, le slogan du premier Président de la République de Côte d'Ivoire selon lequel « la terre appartient à celui qui la met en valeur », a conforté depuis les années 60 la « course à la forêt » des planteurs (autochtones et étrangers) qui désiraient consolider leur assise foncière et marquer leur droit de propriété par un défrichement et une plantation hâtive (Affou *et al.*, 2005). Cette pratique était guidée par la logique suivante : « si je n'exploite pas dès aujourd'hui, un autre viendra le faire avant moi » (Chardonnet, 1999). L'absence d'une gestion autoritaire et exclusive de l'Etat a occasionné donc l'accès libre et la course aux ressources. La crise politico-militaire de 2002 a amplifié la dégradation des ressources forestières (Kindo, 2010).

Face à l'exploitation considérable et non contrôlée des ressources foncières et naturelles, le slogan selon lequel « la terre appartient à celui qui la met en valeur », a été progressivement remplacé par « la terre appartient à l'Etat » (Hauhouot, 2002).

Ainsi, pour protéger cette ressource vitale, des aires ont été délimitées. Certaines sont appelées « forêts classées ». Le but du classement des forêts est d'aboutir à l'institution des forêts permanentes (Anonyme, 2001). Ainsi, la gestion de ces forêts a été confiée à la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) par arrêté N°033/MINAGRA du 13 Février 1992 (Anonyme, 1988).

En dépit des mesures prises par l'Etat pour protéger ces espaces forestiers, une forte pression anthropique est constamment exercée sur eux (Atta, 2006). C'est le cas des forêts classées de la région de Dimbokro, toutes situées en zone de forêt semi-décidue ou de

transition. Elles sont sujettes à de fortes pressions des populations riveraines, en particulier des éleveurs qui, par manque de pâturage, n'hésitent pas à les infiltrer pour faire paître leur bétail (Anonyme, 1994). De ce fait, en vue d'atténuer cette pression humaine sur les ressources forestières, des dispositions ont été prises par la SODEFOR. C'est dans le cadre de gestion commune des forêts avec les éleveurs, initié par cette société d'Etat, qu'un projet de contractualisation des pâturages dans la forêt classée de Sanvan a été mis en place. Le projet vise à atténuer significativement l'infiltration de nombreux éleveurs dans ladite forêt.

Cette étude a pour objectif de mesurer l'impact social et écologique de la cogestion de la forêt classée de Sanvan, située dans la région Centre de la Côte d'Ivoire.

MATERIEL ET METHODES

MATERIEL

Recherche documentaire

Elle a consisté en la consultation de divers ouvrages sur la gestion des pâturages dans les forêts classées et sur la cogestion.

Site de l'étude

L'étude a porté sur la population cible représentée par les éleveurs infiltrés dans la forêt classée de Sanvan. Ces derniers sont concernés par le projet de contractualisation des pâturages. La forêt classée de Sanvan a été choisie parmi les 12 forêts classées de la région Centre du pays parce qu'elle est celle dans laquelle l'élevage est actuellement pratiqué.

Support d'enquête

Un guide d'entretien a servi de base de discussion avec les éleveurs de bœufs et les responsables du projet « contractualisation » en collaboration avec la SODEFOR.

METHODES

Enquête

Les entretiens ont eu lieu avec les propriétaires du bétail qui infiltrèrent la forêt classée, ainsi que les bouviers peuhls qui sont chargés du suivi

des animaux sur le terrain. Cela a permis de connaître la perception que ces derniers ont du projet de contractualisation et mesurer leur adhésion au dit projet.

Outre ces acteurs, les responsables de la SODEFOR chargés du projet de cogestion de la forêt classée de Sanvan ont été enquêtés. L'entretien a porté sur les rapports de leur structure avec les bouviers et leurs propriétaires, la conduite du projet de cogestion de ladite forêt classée et le niveau d'implication des populations concernées par le projet.

Analyse des données

L'analyse comparative a été utilisée dans le cadre de cette étude. Cette méthode est sous-tendue par la théorie des conventions qui a été requise pour analyser les types de gestion des ressources comme forme de compromis entre les groupes ayant des logiques différentes, voire contradictoires. Cette approche sociologique détermine comment les compromis et le mode de gestion des ressources sont élaborés dans la cogestion de la forêt classée de Sanvan.

RESULTATS

PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DE LA FORET CLASSEE DE SANVAN

Rapports conflictuels entre les acteurs

Les rapports conflictuels se situent à deux niveaux :

- entre agriculteurs et éleveurs ;
- entre éleveurs et agents de la SODEFOR

En ce qui concerne les rapports conflictuels entre les agriculteurs et les éleveurs, cette situation est liée à la question de la transhumance. La majorité des conflits est née des dégâts causés par le bétail dans les champs de manioc et d'igname. Ces conflits étaient récurrents dans la zone proche de la forêt classée de Sanvan. Ils survenaient généralement en saison sèche. Au cours de cette période, les éleveurs transhumants étaient obligés de se déplacer très souvent en quête d'herbes fraîches. Et c'est pendant leur parcours que les animaux commettaient des dégâts dans les exploitations agricoles. Selon les informations recueillies, l'accumulation de frustrations chez les paysans à cause de ces dégâts répétés et non réparés,

a débouché quelquefois sur des conflits ouverts entre paysans et éleveurs peuhls.

Pour ce qui est des rapports conflictuels entre les agents de la SODEFOR et les éleveurs, cela est lié à leur infiltration dans la forêt classée de Sanvan. Dans un souci de conservation du patrimoine forestier, les éleveurs étaient expulsés de forces. Mais, le non respect des consignes d'interdiction par ces derniers a conduit le plus souvent à des situations conflictuelles dans l'espace de la forêt classée de Sanvan.

Dégradation du patrimoine forestier

La pression anthropique a occasionné une dégradation de la forêt classée du Sanvan. Elle se situe à plusieurs niveaux. Les feux de brousse constituent le facteur de dégradation le plus important de cette aire protégée. En effet, tous les ans, la savane et les parcelles reboisées sont détruites par le feu issu, le plus souvent, d'activités clandestines.

Au niveau de la faune, le braconnage intense a contribué à la raréfaction de certains animaux et à l'appauvrissement de la forêt classée de Sanvan.

A l'instar de la faune, la dégradation du sol provient de l'extraction du sable et du gravier de manière constante sur environ 34 ha ; ce qui expose le sol de cette zone à l'érosion car celui-ci n'est plus couvert de végétation.

Mise en place d'un cadre de collaboration SODEFOR - Eleveurs

Comment gérer, sur un même espace, un grand nombre d'acteurs et d'intérêts souvent contradictoires et incompatibles, relevant de représentations fondamentalement différentes de l'espace ? Tel est le problème que pose la forêt de Sanvan.

La prise en compte de la pluralité des acteurs à savoir la SODEFOR et les éleveurs, et de leurs préoccupations, tout également légitimes, amène à mettre en place des processus de décisions. Cela a exigé des planifications décisives tant en matière d'aménagement forestier, que de la gestion pastorale dans un souci de viabilité à long terme. Ceci a pour but de concilier des objectifs divergents. En effet, l'instauration d'une véritable négociation, bien différente d'une simple participation, est indispensable.

L'exécution de ce projet qui porte sur la cogestion, repose sur une stratégie de développement intégré. Elle implique une approche participative des populations locales à la gestion de la forêt classée en général, et de celle de Sanvan en particulier. Le projet cible un groupe d'éleveurs sans titre fonciers d'exploitation, donc exerçant dans l'illégalité. Au-delà des antagonismes, le projet permet de fixer les nouvelles règles de gestion locale des ressources. Cela sous-entend la coordination et la mise en cohérence des ressources végétales naturelles et des efforts dans les actions entreprises. Cette politique de cogestion se base sur la mise au point d'une méthodologie de conservation des sols et d'aménagement des espaces forestiers voués aux pâturages avec la participation des populations locales (populations cibles).

En ce qui concerne les éleveurs, ils sont au nombre de 14 dont 04 de nationalité ivoirienne et 10 non nationaux (06 Guinéens, 02 Maliens et 02 burkinabés), avec un total du cheptel estimé à 554 têtes. Ils sont organisés en petits campements dans lesquels sont installés les animaux pendant la nuit.

BILAN DES PRINCIPALES EXPERIENCES DU PROJET DE COGESTION DE LA FORÊT CLASSEE DE SANVAN

Restauration écologique de la forêt classée de Sanvan

Dans le projet de cogestion, les éleveurs ont été amenés à accompagner les agents de la SODEFOR dans la surveillance et la protection de la forêt classée de Sanvan. Par ailleurs, les parcours intra-forestiers des bœufs sous les arbres, ont contribué à la diminution de la masse du combustible. Cela a affaibli le pouvoir destructeur des feux dans cette zone forestière. En outre, selon les informations recueillies, la fertilité des sols forestiers a été améliorée par les débris animaux ; ce qui a favorisé l'installation et la croissance des ligneux. Dans certains endroits, l'on est passé d'une savane péri-forestière avec une forte dominance de *Panicum maximum*, à une savane boisée composée essentiellement de *Chromolaena odorata*. Cela a permis au couvert forestier de se reconstituer.

Par ailleurs, la forte pression anthropique (exploitants, braconniers, nomades étrangers, etc.) sur les ressources fauniques et floristiques

de la forêt classée de Sanvan, est considérablement limitée par la présence permanente des éleveurs impliqués dans le projet de cogestion de ladite forêt. Ainsi, la collaboration non conflictuelle entre la SODEFOR et les éleveurs a contribué d'une part, à la maîtrise des feux de brousse, et d'autre part, à la préservation de la forêt de Sanvan.

Amélioration des rapports sociaux

Des ateliers thématiques ont été réalisés en faveur de certains acteurs intervenant dans la forêt classée de Sanvan (agriculteurs, éleveurs, etc.). Cela a permis de concilier le développement rural, la responsabilisation des populations et la gestion des ressources naturelles forestières, dans une perspective de pérennisation de l'action de formation professionnelle et des organisations professionnelles agricoles (OPA).

En ce qui concerne la population riveraine, grâce à l'enclavement et à l'éloignement des éleveurs avec leurs pâturages dans la forêt classée de Sanvan, l'on assiste aujourd'hui à la disparition des oppositions conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs dans cette zone.

Pour ce qui est de la production agricole, les plantations riveraines des zones de transhumance sont désormais de moins en moins menacées par les animaux d'élevage, et les débris du cheptel constituent un engrais organique propice à l'agriculture vivrière. Dans la perception des agriculteurs et éleveurs, le projet de cogestion a contribué à améliorer la production vivrière, laitière et de la viande bovine, sans ignorer les avantages sociaux et financiers que cela a engendré. Comme autre avantage, les éleveurs, tout comme les populations riveraines, ont désormais une meilleure compréhension de l'importance de l'existence de la forêt classée, devenue de fait, leur cadre de vie.

Contraintes liées à la cogestion de la forêt classée de Sanvan

Dans l'exécution du projet de cogestion de la forêt classée de Sanvan, plusieurs contraintes apparaissent :

Au niveau de la SODEFOR, dans l'accomplissement de ses obligations, cette structure est quelques fois confrontée à des difficultés : il s'agit de la destruction de certains jeunes plants de reboisement par les bœufs lors de leurs

passages sur les espaces concernés. L'une des missions de cette structure, dans le cadre du projet de contractualisation, est de veiller au respect des accords conclus avec les éleveurs, dans le cadre de la cogestion, en vue de gérer durablement les ressources forestières de Sanvan. Or, la SODEFOR manque de moyens adéquats pour un suivi efficace des actions des éleveurs de bœufs. Toutefois, cette contrainte est partiellement levée par la contribution financière des 14 éleveurs pour un cheptel de 554 têtes, en raison d'une cotisation annuelle de 1000 FCFA par tête de bœuf. Ainsi, la somme de 554 000 FCFA collectée annuellement renforce le budget de la Division SODEFOR de Dimbokro, chargée du projet de cogestion de la forêt de Sanvan. A travers cette innovation, la SODEFOR compte faire de la population d'éleveurs, une base d'autofinancement des activités locales.

Du côté des éleveurs, il y a l'inquiétude d'être déguerpis un jour du fait de leur origine non ivoirienne pour la plupart. En outre, les éleveurs présents dans cette forêt classée de Sanvan étant pour la plupart analphabètes, cela entraîne quelques fois, des difficultés de collaboration et d'organisation de leur espace. Les éleveurs enregistrés dans le cadre du projet sont souvent amenés à repousser hors de la forêt classée, les nomades qui ne font pas partie dudit projet. Par ailleurs, la pratique des feux de brousse étant proscrite dans le cadre du projet, les éleveurs n'arrivent plus à acquérir certaines espèces fourragères en saison sèche. Toutefois, cela n'affecte pas la disponibilité en intrants pour le bétail.

DISCUSSION

La gestion de la forêt classée de Sanvan a été un problème dans les rapports entre les acteurs intervenant dans l'accès à cette ressource. Ces rapports conflictuels entre populations riveraines (paysans, éleveurs, etc.) et la SODEFOR, en l'absence de consensus, ont généralement été liés à ce que l'on pourrait appeler la «gestion unilatérale» de la forêt classée de Sanvan par la dernière citée. Comme le soulignent Buttoud (1995) et Arnaud (1980), tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents ; il naît de la volonté de chaque acteur de satisfaire ses intérêts. Pour la SODEFOR, il est question de préserver les

ressources du patrimoine naturel national. Quant aux populations riveraines en revanche, elles étaient guidées par des logiques et des pratiques locales qui passaient par une exploitation continue des ressources naturelles telles que le bois, les racines, le gibier, le sol (sable et gravier) qui semblaient nécessaires à la satisfaction de leurs besoins essentiels. Cette divergence provient donc de deux logiques qui s'affrontent : une logique de conservation des ressources et une logique économique et de subsistance.

Les conflits peuvent aussi surgir non seulement entre les différents groupes d'acteurs, mais aussi à l'intérieur d'un même groupe socioprofessionnel (Thiéba, 1997). C'est le cas des agriculteurs et des éleveurs de bétail dans la zone de l'aire protégée de Sanvan, au sujet des dégâts causés par transhumance.

Toutefois, le projet de cogestion de la forêt classée de Sanvan a remis en cause les politiques qui ont été menées depuis plusieurs décennies par la SODEFOR. L'abandon de l'approche unilatérale au profit de la cogestion de la forêt classée de Sanvan s'est avéré salutaire pour la ressource forestière. En effet, ce type de gestion s'entend comme une approche permettant aux utilisateurs des ressources, les décideurs et d'autres catégories de parties prenantes, d'accomplir leurs buts tout en recherchant consciemment à réconcilier et à mettre en synergie leurs différents intérêts, attitudes et actions (Tchamba *et al.*, 2008).

Selon le PNUD (1999), tout projet de cogestion des aires protégées est sous-tendu par un cadre global institutionnel, réglementaire et fiscal. Ce cadre vise à créer un terrain d'entente cohérent d'incitations combinées, positives ou négatives, motivant économiquement les acteurs locaux à adopter des pratiques compatibles et favorables à la cogestion.

Cependant, il ne suffit pas seulement d'élaborer un cadre institutionnel, il faut veiller au respect des accords conclus par les différents acteurs impliqués dans le projet de contractualisation. Les difficultés financières et matérielles limitent souvent les actions de la SODEFOR dans sa mission de protection des forêts classées en Côte d'Ivoire. En dépit des moyens prévus dans le cadre dudit projet, les difficultés de la SODEFOR n'ont été que partiellement résolues. Les actions de cette structure ont, de ce fait, été limitées sur le terrain.

Or, l'un des points essentiels qui lie la SODEFOR aux éleveurs, dans le cadre du projet de contractualisation des pâturages dans la forêt classée de Sanvan, reste les feux de brousse et/ou de végétation. En effet, les feux de végétation sont caractérisés par deux grandes pratiques qui sont les incendies de forêt et les feux de brousse. Dans la forêt de Sanvan, les deux types de feux existent, mais les feux de brousse sont les plus fréquents.

Le dernier cas a souvent été lié à l'action des éleveurs qui pratiquent la transhumance pour plusieurs raisons. Ces derniers brûlent des espaces forestiers pour nettoyer, dégager la vue et se protéger en établissant des pare-feux à proximité des cases isolées (des bouviers). Les hautes herbes pouvaient, en effet, abriter des animaux et parasites dangereux, ou encore certaines graminées provoquant des irritations très désagréables. L'on brûle enfin la flore pour les nécessités d'élevage parce que les éleveurs éprouvent généralement le besoin de fournir une alimentation plus abondante et plus saine pour le cheptel (Monnier, 1965). Il est désormais unanimement admis que le feu en détruisant la strate herbacée, favorise l'éclosion d'une végétation fraîche et tendre.

Cependant, des résultats de recherches scientifiques selon lesquels le cheptel ne vit pas seulement de la dépendance alimentaire des fourrages graminées, sont confirmés par Bourgeot (1999). Selon ce dernier, le rôle des arbres dont les feuilles sont consommées par le bétail est primordial pour le maintien de l'élevage. Sans les arbres fourragers, le bétail ne pourrait survivre durant la saison sèche. Une alimentation composée uniquement de graminée ne saurait suffire. Les légumineuses arborées telles que *Faidherbia albida* sont les plus importantes (Bourgeot, l.c.).

Les feux de brousse, en satisfaisant les impératives des éleveurs, peuvent provoquer des conséquences multiples et des effets nuancés sur l'environnement forestier et péri-forestier. Les expériences des réserves écologiques de Kokondekro (à Bouaké) et de Lamto (Toumodi), démontrent bien que les feux de brousse pérennisent le paysage de savane ou du moins tendent à favoriser son émergence au détriment de la forêt (Ouattara et Loupé, 1998). A cet effet, Kra (1991) rappelle les résultats du service forestier de Côte d'Ivoire qui a expérimenté les effets des feux de brousse sur trois parcelles distinctes à la réserve écologique Kokondekro

afin de comprendre l'impact sur le milieu. Selon Nabegue (2005), lorsque les feux sont pratiqués par des éleveurs dans une savane boisée, ils finissent par être un facteur de reforestation en cas d'élevage intensif à long terme. En l'absence de feux destructeurs, les arbustes habituellement ravagés par les flammes peuvent survivre et les drageonnements ainsi que les marcotages peuvent ainsi s'effectuer dans de bonnes conditions (Monnier, 1965).

Au niveau de la forêt classée de Sanvan, le projet de cogestion a permis de sédentariser les éleveurs et leur bétail. Les feux de brousse ont pu être circonscrits ; ce qui a permis de préserver l'espace forestier. Si la question des feux de brousse semble résolue, ce n'est pas le cas de la faune qui se raréfie du fait du braconnage par les populations riveraines (Anonyme, 1994). La même préoccupation concerne l'extraction de sable et de gravier dans l'espace considéré.

En somme, comme le souligne Lornng (2003), malgré les acquis enregistrés, de nombreuses difficultés ont compromis la mise en œuvre de la politique de cogestion des forêts classées en Côte d'Ivoire. Au titre de ces difficultés, il faut noter le problème de communication au niveau des agents de terrain, les conflits entre populations et forestiers qui perdurent malgré la mise en place d'un cadre de concertation officiel, et la recrudescence des défrichements en forêt classée ces dernières années.

CONCLUSION

Face à une gestion unilatérale et conflictuelle de la forêt classée de Sanvan, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers la SODEFOR, a initié un projet de cogestion de cette aire protégée. Dans ce projet, la SODEFOR est engagée avec les acteurs locaux, par le biais des éleveurs, dans un processus stratégique de gestion durable et viable de la ressource forestière.

En effet, les actions des éleveurs concernés par le projet, ont été officialisées et les espaces exploités, mieux cernés. En outre, la présence quotidienne des éleveurs dans forêts classée de Sanvan, a entraîné la disparition des conflits éleveurs-agriculteurs liés à la transhumance, ainsi que l'amélioration des rapports intercommunautaires autour dudit espace. En outre, le projet a permis de renforcer la surveillance et la

protection (par les éleveurs) de la ressource forestière et de la faune qui y vit. Les feux de brousse ont été considérablement atténués, voire circonscrits.

Toutefois, dans cette dynamique de cogestion de la forêt classée de Sanvan, des contraintes sont apparues. Pour assurer une conservation et la gestion durable de cette aire protégée, le projet ne doit pas se limiter aux seuls éleveurs de bétail. Il devra s'étendre à tous les riverains pour atténuer considérablement toutes les formes de pression anthropique sur les ressources biologiques (flore et faune) de ladite forêt.

REFERENCES

- Affou Y. S., Crook R. et F. A. Vanga. 2005. Lois, institution, sécurisation foncière en Côte d'Ivoire et au Ghana. Projet IDS / Université Sussex/ Université de Bouaké, 115 p.
- Anonyme. 1988. Plan Directeur Forestier 1988-2015. 1^{ère} édition corrigée. MINEFOR Abidjan, 67 p.
- Anonyme. 1994. Plan d'Aménagement de la forêt classée de Sanvan. SODEFOR, Abidjan, 105 p.
- Anonyme. 2001. Plan d'action national de lutte contre la désertification. MINEFOR, Abidjan, 65 p.
- Anonyme. 2005. Rapport Protection de la nature. ENCARTA, 15 p.
- Arnaud J. C. 1980. Les forêts de Côte d'Ivoire. Essai de synthèse Géographique. Annale de l'Université d'Abidjan, série G, tome 9, 257 p.
- Atta K. J.-M. 2006. La Forêt Classée de Béki dans l'Est de la Côte d'Ivoire : de l'état de nature à l'état de culture...un quart de siècle de conquête paysanne à la loupe. Poster, colloque : Interactions Nature-Société, analyse et modèles. http://geolittomer.univ-nantes.fr/StockageUMR/COLLOQUE/pdf/PO_ATTAKOUACOUtexte.pdf
- Bourgeot M. 1999. Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie. Karthala, Paris, 291 p.
- Buttoud G. 1995. La forêt et l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar : changer les politiques forestières. Karthala, Paris, 247 p.
- Chardonnet R. 1999. Faune Sauvage Africaine : la ressource oubliée. Karthala, Paris, Tome 1, 1416 p.
- Hauhouot A. A. 2002. Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire. EDUCI, Abidjan, 360 p.
- Kindo O. 2010. Enquête : Les forêts classées de l'ouest en voie de disparition. <http://www.avenue225.com/enquete-les-forets-classees-de-l%E2%80%99ouest-en-voie-de-disparition>
- Kra Y. 1991. Paysage humanisé dans Sud-Est ivoirien à travers l'exemple du pays akyé. ORSTOM et ENDA-TM, 144 p.
- Lorng J.- P. 2003. Bilan de la politique de cogestion des forêts classées avec les populations rurales en Côte d'Ivoire : le cas de la Société de développement des forêts. Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique : pp 353 - 362. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/x7760b/X7760B46.pdf>
- Monnier Y. 1965. Les effets des feux de brousse sur une savane pré-forestières de la Côte d'Ivoire. Thèse de 3^e cycle, Université de Cocody, Abidjan, 315 p.
- Nabegue S. 2005. Paysage et Evolution du couvert végétal dans le nord de la Côte d'Ivoire. Thèse de 3^e cycle, Université de Cocody, Abidjan, 291 p.
- Ouattara N. et D. Loupé. 1998. Dynamique de la végétation ligneuse en fonction des feux de brousse : cas des «parcelles feu» de Kokondekro (Bouaké). Idefor/DFO, 6 p.
- PNUD. 1999. Rapport national sur le développement humain : Approche participative et développement rural. Fiches techniques, 75 p.
- Tchamba M., Nkanje B. T., Dongmo Z. N. et L. Defo. 2008. Approche communautaire dans la gestion durable de la Biodiversité : cas de la faune sauvage dans la stratégie de gestion intégrée des forêts au Sud-Est Cameroun. Atelier régional de renforcement des capacités pour l'Afrique Centrale. Limbé, du 22 au 28 septembre 2008, 34 p.
- Thiéba D. 1997. Conflits et gestion des ressources naturelles. In : C. Becker et P. Tersiguel. (Eds.). Développement durable au Sahel. Dakar/ Paris, Sociétés, Espaces, Temps/ Karthala : pp 73 - 87.